



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Nos réf.: 822x5b649
4.0044

Votre réf.:

Dossier suivi par : Max BACK
Tél. 247-74637
E-mail max.back@mi.etat

Luxembourg, le 15 janvier 2018

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette

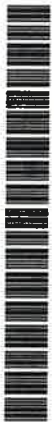
Objet : Rôle principal de l'impôt foncier - Exercice 2017

Vu et rendu exécutoire à la somme de deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quatorze euros et dix centimes (2.283.374,10€) conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

 SECRETARIAT GENERAL
Pit BIEVER
13.01.2018

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller de direction,


Clara Muller





Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 23 novembre 2017
Convocation des conseillers :
le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Mike Hansen, Conseillers

Ministère de l'Intérieur

Entrée: 03 JAN. 2018

Le Conseil Communal;

822 x 166a 7

**Objet : 15.1. Relevé et rôle principal de l'impôt foncier pour
l'exercice 2017 ; décision**

Vu le relevé et rôle principal de l'impôt foncier pour l'exercice 2017 au montant de € 2.283.374,10;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

décide à l'unanimité

d'approuver le relevé et rôle principal de l'impôt foncier pour l'exercice 2017 au montant de € 2.283.374,10.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28.12.2017
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général, Bourgmestre